Image not found or type unknown

Procuration donation-partage

Par **CHANE TO Olivier**, le **25/08/2018** à **11:57**

Bonjour,

Dans le cadre d'une affaire de donation partage se passant à l'île de la Réunion, je me suis rendu chez un notaire pour faire une procuration en seine et marne. Je m'acquitte de la somme de 150E.
Le notaire de la Réunion signale une erreur sur la forme de procuration, celle-ci ayant été faite en brevet et non en minute.
Il est demandé à ce que cela soit refait en la forme authentique en minute.
Je me rends une seconde fois chez le notaire et m'acquitte cette fois de la somme de 100E.
Les montants vous semblent-ils justes?
Est-ce normal de payer deux fois pour une procuration suite à une erreur du notaire sur la forme?
Le notaire chez qui j'ai été m'a bien précisé que je serai en partie remboursé et tenté de m'expliquer rapidement les choses mais je n'ai pas compris toutes ces subtilités de procédures notariales.

Bien à vous. Merci

Par **Visiteur**, le **25/08/2018** à **16:51**

Bjr
Pour moi il'y a pas erreur, car les 2 peuvent être acceptés.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés